



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

diabète

Question écrite n° 93396

## Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le diabète. Cette maladie progresse, aussi bien dans le monde occidental que dans les pays en voie de développement, favorisée par une alimentation trop riche en sucres et en graisses alliée à un manque d'exercice physique. Cette progression est en effet liée à la multiplication des cas d'obésité, notamment infantile. Cependant, le diabète est une maladie évitable. En conséquence, il souhaiterait connaître les mesures qu'il entend prendre pour renforcer la prévention contre cette maladie.

## Texte de la réponse

Le diabète est une pathologie métabolique en constante augmentation tant en Europe qu'aux États-Unis. En France métropolitaine, on dénombre environ 2,2 millions de personnes diabétiques, soit une prévalence d'environ 3,3 %. La loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, tout comme le programme d'actions de prévention et de prise en charge du diabète de type 2 mis en place en 2001, vise à améliorer la prise en charge du diabète selon les recommandations de l'Agence nationale d'accréditation et d'évaluation en santé, à lutter contre les complications de la maladie et à prévenir le diabète. Dans ce cadre, différentes actions sont menées par le ministère. La prévention du diabète est renforcée par le programme national Nutrition Santé (PNNS), qui promeut une alimentation équilibrée, riche en fruits et légumes, pauvre en graisses saturées, et la pratique quotidienne d'une activité physique modérée. Ses actions font l'objet d'un relais auprès des médecins via les sociétés savantes spécialisées. Par ailleurs, des conseils et recommandations adaptés et spécifiques figurent dans le nouveau carnet de santé de l'enfant diffusé depuis janvier 2006 et contribuent ainsi à la prévention du diabète. Ce programme national est en cours de révision afin d'être renforcé.

## Données clés

**Auteur :** [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

**Circonscription :** Lozère (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93396

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé et solidarités

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 2006, page 4615

**Réponse publiée le :** 25 juillet 2006, page 7884